

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE DE CHAMPAGNE-ARDENNE

En exécution de l'arrêté de M. le préfet de la région Champagne-Ardenne prescrivant l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de schéma régional de cohérence écologique, il sera procédé sur l'ensemble du territoire de la région Champagne-Ardenne à une enquête publique relative au projet de schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Champagne-Ardenne, dans les conditions prévues par le code de l'environnement.

Cette enquête sera ouverte du **mercredi 1 avril au mercredi 20 mai inclus**, dans les lieux suivants :

- la DREAL Champagne-Ardenne à Châlons-en-Champagne ;
- les mairies de Charleville-Mézières, Troyes et Chaumont ;
- les mairies de Rethel, Sedan, Vouziers, Bar-sur-Aube, Nogent-sur-Seine, Epernay, Reims, Vitry-le-François, Langres, Saint-Dizier.

Pendant la durée de cette enquête, un exemplaire du dossier sera déposé dans chacun des lieux d'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public. Il y sera également déposé un registre d'enquête sur lequel le public pourra présenter ses observations.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article R.123-9 du code de l'environnement, dès publication de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête, toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne.

Le dossier d'enquête publique sera également mis à disposition sur le site internet de la DREAL Champagne-Ardenne à l'adresse suivante : <http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/>

Pendant la durée de l'enquête publique, les demandes d'informations pourront être adressées à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne, par voie postale : 40 boulevard Anatole France BP80556 51022 Châlons-en-Champagne Cedex.

**Le siège de l'enquête est fixé à la DREAL Champagne-Ardenne, 40 boulevard Anatole France BP80556 51022 Châlons-en-Champagne Cedex** où les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête, pendant toute la durée de l'enquête. Elles pourront également être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : [srce.dreal-champard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srce.dreal-champard@developpement-durable.gouv.fr)

**L'enquête publique sera conduite par la commission d'enquête ainsi constituée :**

Le Président : Jean-Daniel COUROT,	
Les membres titulaires : - Monsieur Edoire SYGUT - Monsieur Jean-François JACQUOT - Monsieur Bernard CARBONNEAUX - Monsieur Robert DAVID	Les membres suppléants : - Madame Jacqueline PETITCOLIN - Monsieur Michel MAUCORT

**Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans les lieux d'enquête, aux dates et heures suivantes :**

Charleville-Mézières, à la mairie : - mardi 14 avril de 9h00 à 12h00 - mercredi 20 mai de 14h30 à 17h30	Bar-sur-Aube, à la mairie : mercredi 8 avril de 9h00 à 12h00 jeudi 7 mai de 14h30 à 17h30	Sainte-Menehould, à la mairie : - vendredi 10 avril de 9h00 à 12h00 - lundi 18 mai de 14h30 à 17h30
Rethel, à la mairie : - vendredi 10 avril de 9h00 à 12h00 - mercredi 13 mai de 14h30 à 17h30	Nogent-sur-Seine, à la mairie : - mardi 7 avril de 9h00 à 12h00 - mercredi 6 mai de 14h30 à 17h30	Vitry-le-François, à la mairie : - lundi 13 avril de 9h00 à 12h00 - mardi 19 mai de 14h30 à 17h30
Sedan, à la mairie : - mercredi 8 avril de 9h00 à 12h00 - mercredi 6 mai de 14h30 à 17h30	Châlons-en-Champagne à la DREAL Champagne-Ardenne : - jeudi 9 avril de 9h00 à 12h00 - lundi 18 mai de 14h30 à 17h30	Chaumont, à la mairie : - jeudi 9 avril de 9h00 à 12h00 - lundi 18 mai de 14h30 à 17h30
Vouziers, à la mairie : - lundi 13 avril de 9h00 à 12h00 - mercredi 20 mai de 14h30 à 17h30	Epernay, à la mairie : - mercredi 8 avril de 9h00 à 12h00 - jeudi 7 mai de 14h30 à 17h30	Langres, à la mairie : - mardi 14 avril de 9h00 à 12h00 - mercredi 20 mai de 14h30 à 17h30
Troyes, à l'hôtel du Petit Louvre : - jeudi 9 avril de 9h00 à 12h00 - mercredi 13 mai de 14h30 à 17h30 ;	Reims, à la mairie : - mardi 7 avril de 9h00 à 12h00 - jeudi 7 mai de 14h30 à 17h30 ;	Saint Dizier, à la mairie : - lundi 13 avril de 9h00 à 12h00 - mardi 19 mai de 14h30 à 17h30

A l'expiration du délai d'enquête, la commission d'enquête établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations consignées ou annexées aux registres d'enquête et rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de schéma régional de cohérence écologique.

Le président de la commission d'enquête transmettra au préfet de la région Champagne-Ardenne, le dossier soumis à enquête accompagné des registres d'enquête ainsi que le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

En application de l'article R.123-21 du code de l'environnement, le préfet de la région Champagne-Ardenne adressera, dès réception, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, aux préfets et sous-préfets de la région Champagne-Ardenne, ainsi qu'aux maires des communes désignées lieux d'enquête publique listés à l'article 4 de l'arrêté, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. De même, ces documents seront consultables ou communicables sur le site internet de la DREAL Champagne-Ardenne.

Éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, le projet de SRCE de Champagne-Ardenne sera soumis à délibération du conseil régional de Champagne-Ardenne et sera ensuite adopté par le préfet de la région Champagne-Ardenne.